



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ D'ARTOIS

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'université d'Artois ;
- Vu les statuts du service commun Artois Sport Campus ;
- Vu le procès-verbal du 20 novembre 2020 proclamant l'élection de Monsieur Pasquale Mammone à la présidence de l'université d'Artois ;
- Vu la proposition du conseil des sports du 17 octobre 2022 en vue de la nomination du directeur du service Artois Sport Campus ;

ARRETE

Article 1 :

Monsieur Luc JOSPIN, Professeur d'EPS à l'UFR des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, est nommé directeur du service commun Artois Sport Campus.

Article 2 :

Cet arrêté prend effet à compter de la date de publication et de transmission indiquée ci-dessous et prendra fin au plus tard au terme du mandat en cours du Président ou sur décision du Président.

Article 3 : Date d'effet

L'arrêté remplace tous les actes et documents ayant le même objet.

Article 4 : Publication

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site web et l'intranet de l'université d'Artois.

Article 5 : Exécution

Le Directeur Général des Services de l'université d'Artois est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arras, le 18 octobre 2022

Le Président,

Pasquale MAMMONE

Publication sur le site web le : 18 octobre 2022

Publication sur l'intranet le : 18 octobre 2022

Transmis à Madame la Rectrice, Chancelière des universités, le : 18 octobre 2022

SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr